



**Le cru 2020 est en bouteille**

La 3<sup>ème</sup> réunion de négociation annuelle obligatoire s'est tenue le 24 mars.  
A ce stade, il y a deux propositions, avec ou sans signature d'un accord...

**Faut-il voir la bouteille à moitié pleine ou à moitié vide ??? C'est à vous de décider...**

## **OPTION 1**

si signature d'un accord :

**SALAIRES** (application au 1<sup>er</sup> avril 2020) :

👉 **Employés/ouvriers : + 1,5 %** (+ 1,2 % en augmentation générale et + 0,3 % pour les promotions) REVALORISATION DES MINIMAS 1,2 % au 1<sup>er</sup> Juin

👉 **Agents de Maîtrise : + 1,5 %** (1,2 % en augmentation individuelle et 0,3 % pour les promotions) REVALORISATION DES MINIMAS 4% au 1<sup>er</sup> Juin

👉 **Cadres : + 1,5%** (1,2 % en augmentation individuelle et 0,3 % pour les promotions) REVALORISATION DES MINIMAS 4% au 1<sup>er</sup> Juin

### Prime Astreinte

Revalorisation du montant de la prime d'astreinte à compter du 1er avril 2020, de +1,2 %.



## **OPTION 2**

En l'absence d'accord, ce qui s'appliquerait si il n'y a pas de signature :

- 👉 Pour les employés : 0,8% en AG et 0,4% en promotion
- 👉 Pour les AM : 0,8% en AG et 0,4% en promotion
- 👉 Pour les cadres : une enveloppe de 0,8% sur la base des salaires réels pour l'annualisation de la rémunération au 1er avril 2020, dans le cadre d'augmentation individuelle.
- 👉 Revalorisation du montant de la prime d'astreinte à +0,8 %.



**À noter une avancée concernant le rendu carence qui devient un acquis et non plus une négociation annuelle !**

**Pour le reste, reconduction quasi généralisée des mesures obtenues en 2019...**

Sauf pour l'abondement, qui sera limité à **580€** !

**Le SNTA FO, c'est ensemble sinon rien,  
raison pour laquelle toutes les sections sont consultées**

Toulouse, le 25 mars 2020